



**ZONE DE SECOURS
LUXEMBOURG**

RESPECT - ESPRIT D'ÉQUIPE - PROFESSIONNALISME

**RECRUTEMENT DE 27 AMBULANCIERS NON-
POMPIERS VOLONTAIRES AU SEIN DE LA ZONE DE
SECOURS LUXEMBOURG (H/F/X)**

Réf. : RAMBUVOL25

Appel à candidatures

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone, en sa séance du 18 juin 2025 et conformément à l'Arrêté royal du 23 août 2014 relatif au statut administratif du personnel ambulancier non-pompier des zones de secours, déclare vacantes 27 places d'ambulanciers non-pompiers volontaires et lance pour compléter son cadre opérationnel volontaire, un appel à candidatures pour le recrutement d'ambulanciers non-pompiers volontaires au sein de la Zone de secours Luxembourg, suivant la répartition suivante des postes de secours :

Poste	Nombre de places disponibles
ARLON	2
BOUILLON	6
EREZEE	5
ETALLE	3
FLORENVILLE	2
HOUFFALIZE	3
La ROCHE-EN-ARDENNE	4
VIELSALM	2
Total	27

1. Description de fonction :

Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.

Il est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone. Il transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital.

Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances. Il veille à se recycler en permanence et se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.

Cette description succincte est complétée par l'annexe 17 « Secouriste-ambulancier » de l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours et par le profil de compétence rédigé par le SPF Santé publique, disponible via le lien : <http://www.health.belgium.be/fr/s-profil-de-competence>.

2. Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- Etre Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- Etre âgé de 18 ans au minimum ;
- Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Satisfaire aux lois sur la milice ;
- Etre titulaire du permis de conduire B.

3. Conditions à remplir au moment de la nomination :

- Etre détenteur du brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier et d'un insigne distinctif délivré par le SPF Santé publique en ordre de validité ;
- Être détenteur du permis C pour les stagiaires de plus de 21 ans, ou C1 pour les stagiaires de moins de 21 ans ;
- Avoir son domicile légal à maximum 5 minutes d'un poste de secours. L'outil Google Maps est utilisé pour déterminer le temps de trajet du domicile jusqu'au dit poste. Si plusieurs trajets sont proposés par Google Maps, un de ceux-ci doit correspondre à un des critères précités.

4. Modalités de sollicitation :

Les candidatures motivées devront parvenir complètes, sous peine de nullité, par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg, à l'attention du service des Ressources Humaines, Place Léopold 1 (annexe du Palais – 1er étage) à 6700 Arlon, **pour le 04 septembre 2025 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi. Celles-ci peuvent également être déposées au Service des Ressources Humaines de la zone (de 09h à 16h) contre accusé de réception ou envoyées par voie électronique sur l'adresse rh@zslux.be dont la réception sera confirmée par le service des Ressources Humaines.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse rh@zslux.be.

L'acte de candidature doit être introduit au moyen du formulaire repris en annexe et doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- Une copie recto-verso du permis de conduire ;
- Un extrait du casier judiciaire modèle 2 de moins de 3 mois ;
- Une copie de l'insigne distinctif 112, ou d'autres brevets, en ordre de validité, si le candidat en est détenteur ;
- Une attestation de milice (uniquement pour les candidats masculins nés avant le 1/1/1976) ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

5. Stage de recrutement :

Stage de recrutement :

La décision d'admission au stage de recrutement est communiquée à l'intéressé par le président ou son délégué par lettre recommandée ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

Le stage de recrutement débute le jour de l'entrée en service pour autant que le candidat ait satisfait à l'examen médical éliminatoire tel que défini par la réglementation. Le stage commence par la formation nécessaire à l'obtention du brevet d'ambulancier et se termine un an à partir de l'obtention dudit brevet. Le stage dure une année pour le stagiaire qui est détenteur du brevet d'ambulancier le jour de l'entrée en service.

La période de stage complète ne peut excéder 3 ans à compter du jour de l'entrée en service, période durant laquelle le stagiaire doit obtenir le brevet requis et satisfaire aux conditions de nomination. Ce stage s'effectue sous la supervision d'un supérieur fonctionnel, dénommé « Maître de stage », désigné par le Commandant.

Nomination à la fin de stage :

A la fin du stage de recrutement, le maître de stage établit le rapport de stage après avoir recueilli les informations nécessaires et après concertation avec le stagiaire. Le maître de stage propose par le biais de du rapport de stage final, soit de nommer le stagiaire, soit de licencier le stagiaire, soit de prolonger la période de stage de deux fois six mois.

L'agent nommé devra, aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions, sauf inaptitude médicale constatée par le Conseiller en Prévention Médecin du Travail, maintenir en ordre de validité ses permis, brevets, badges et certificats.

6. Publication

L'appel est publié au moins trente jours calendriers avant la date limite d'introduction des candidatures :

- sur le site de la zone <http://www.zslux.be> ;
- dans les postes de la zone de secours Luxembourg ;
- sur le site internet de la Direction générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur <http://jedevienspompier.be> ;

Un règlement d'épreuves est joint au présent appel à candidatures, lequel précise le contenu de l'épreuve ainsi que la composition du jury.

Le présent règlement précise le contenu du concours, les critères de réussite et la composition du jury.

1. Concours de recrutement :

Le concours de recrutement se déroule en deux parties :

- Une épreuve écrite, à l'aide d'un questionnaire à choix multiple, comptant pour 30 points et portant notamment sur une bonne expression en langue française, des connaissances générales relatives à la réforme de la sécurité civile, des connaissances générales relatives à la Zone de secours Luxembourg, une bonne connaissance de la géographie locale de la Zone de secours Luxembourg (localités, communes limitrophes, réseau routier,...) et des questions en lien avec le métier de Secouriste-ambulancier (anatomie, logique, calculs, ...)
- Une épreuve orale comptant pour 70 points et permettant entre autre d'apprécier la motivation, la disponibilité, l'engagement, l'expression orale et la conformité du candidat avec la description de fonction et la Zone de secours.

Chaque épreuve est éliminatoire, le candidat devra obtenir au minimum 50% à chaque épreuve. Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir minimum 60% au total des 2 épreuves citées ci-avant.

2. Composition du jury :

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- Du Directeur administratif ou de son délégué ;
- Du Directeur opérationnel, ou de son délégué ;
- D'un secrétaire du service Ressources Humaines, sans voix délibérative

Un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone sera invité aux épreuves en tant que membre observateur.

Aucun membre du jury d'examen ne peut être le conjoint, le parent ou l'allié jusqu'au troisième degré inclus d'un candidat.

Sur base des résultats du concours, le jury établit un classement des candidats. Le Collège de Zone, sur délégation du Conseil de Zone, désigne et admet les candidats au stage de recrutement tout en respectant l'ordre du classement.

Les candidats seront informés de leur résultat par lettre recommandée, ou toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.



ZONE DE SECOURS
LUXEMBOURG

RESPECT - ESPRIT D'ÉQUIPE - PROFESSIONNALISME

Acte de candidature

Référence de l'appel à candidature : RAMBUVOL25

Candidat(e)

Nom : Prénom :

Numéro national :

Adresse :

Code postal : Localité :

Gsm ou téléphone :

Email :

Je soussigné(e) atteste remplir les conditions pré-requises à l'introduction de ma candidature, telles que précisées dans l'appel, et je déclare :

- En matière de brevet d'Aide Médicale Urgente :
 - ☐ Ne pas suivre ou avoir suivi la formation de base de secouriste-ambulancier ;
 - ☐ Suivre actuellement la formation de base de secouriste-ambulancier, précisez l'école : ;
 - ☐ Avoir suivi la formation de base de secouriste-ambulancier, précisez l'école et l'année : ;
 - ☐ Être détenteur d'un insigne distinctif 112 en ordre de validité, précisez le numéro et l'année :
- En matière de permis de conduire :
 - ☐ Être / ne pas être (*Biffer la mention inutile*) déchu du droit de conduire ;
 - ☐ Être détenteur du permis de catégorie C / C1 ;
 - ☐ Suivre actuellement la formation requise à l'obtention du permis C / C1 ;
 - ☐ Ne pas être détenteur du permis de catégorie C / C1.
- Prendre acte de l'obligation d'avoir mon domicile légal à moins de 5 minutes du poste de secours auquel je suis affecté au sein de la Zone de secours Luxembourg, et ce au moment de la nomination. Le non-respect de l'obligation de domicile pourra entraîner la démission d'office. Cette obligation doit être rencontrée tout au long de l'engagement.
- Affectation souhaitée dans les possibilités en page 1 :

Sont joints au présent acte de candidature :

- ☐ Une lettre de motivation dûment signée ;
- ☐ Un curriculum vitae avec photo d'identité récente ;
- ☐ Une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- ☐ Une copie recto-verso du permis de conduire ;
- ☐ Un extrait du casier judiciaire modèle 2 de moins de 3 mois ;
- ☐ Une attestation de milice (uniquement pour les candidats masculins nés avant le 1/1/1976) ;
- ☐ Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e), précisez :
-
-
-

Je certifie que les données reprises ci-dessus sont sincères et véritables. Conformément aux règles en matière de protection des données personnelles, j'accepte que ces données soient utilisées exclusivement par le service des Ressources Humaines de la Zone de secours Luxembourg, et ce de manière confidentielle, dans le cadre de ma candidature.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »